

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 à 19H00**



N° 062/2023 – Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de l'Ain

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Absente : 1 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 13 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 septembre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GRUET Alexis (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS), SCHWINTNER Francis, (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA).

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Considérant la démission de Madame Françoise GARCON et de Monsieur Samuel CORBAUX de leur fonction de conseiller municipal, **Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à leur remplacement en tant que titulaire et suppléant au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01).

Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour chacune des désignations,

DESIGNE les nouveaux représentants suivants :

Délégués	Élus
Titulaire	Francis SCHWINTNER
Suppléant	Marc BOILEAU

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230913-062-2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD